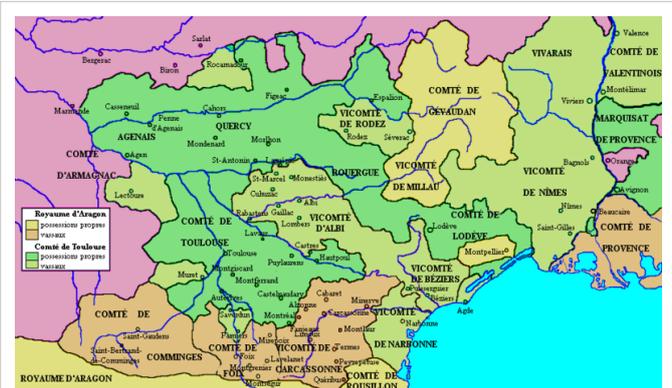


# Croisade des Albigeois

La **croisade des Albigeois** (1208-1249) (ou **croisade contre les Albigeois**) est une croisade proclamée par l'Église catholique contre l'hérésie, principalement le catharisme et dans une faible mesure le valdéisme. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les textes de l'époque parlent d'hérésie albigeoise sans que cette région soit plus cathare que ses voisines.

Le catharisme était surtout implanté en Languedoc, lequel était dominé par deux familles, la maison de Toulouse et la maison Trencavel. N'ayant pas réussi à s'entendre pour faire front, le comte Raymond VI de Toulouse fait amende honorable et se croise, tandis que Raimond-Roger Trencavel se prépare à se défendre contre la croisade. Une fois Béziers et Carcassonne prises et le vicomte Trencavel emprisonné, les croisés désignent l'un des leurs, Simon de Montfort, pour poursuivre la lutte (1209). Cette croisade évolue rapidement en guerre de conquête, d'abord pour le compte de Simon de Montfort, puis après la mort de ce dernier (1218) et l'échec de son fils Amaury, pour le bénéfice de la couronne. Cela n'empêche pas la lutte contre le catharisme, d'abord sous la direction des évêques locaux, puis sous celle de l'Inquisition (à partir de 1233).

Finalement, les vicomtés de Carcassonne, d'Albi et de Béziers sont annexées au domaine royal en 1226 ; le comté de Toulouse passe à Alphonse de Poitiers, un frère de saint Louis en 1249 et est annexé en 1271. Le Languedoc, qui se trouvait au début du XIII<sup>e</sup> siècle dans la sphère d'influence du Royaume d'Aragon est entièrement passé à la fin de ce siècle sous celle du roi de France. À cette époque, le catharisme est éradiqué en Languedoc, et seulement quelques cathares ont pu se réfugier en Lombardie.



Le Languedoc (et partie du Royaume d'Aragon) en 1209



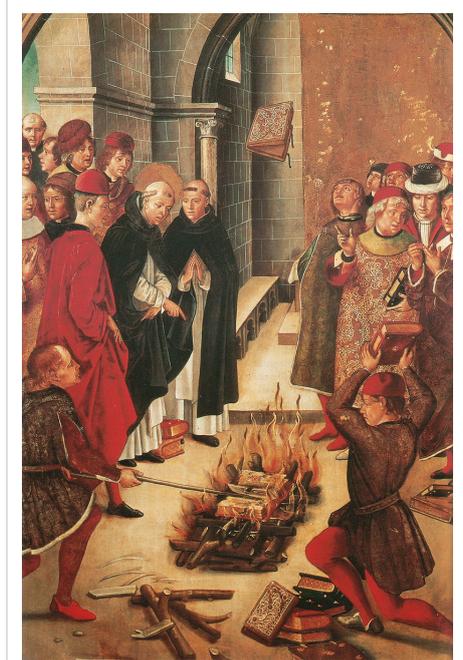
Monument en mémoire des deux cents cathares brûlés à l'issue du siège de Montségur (16 mars 1244)

## Déroulement de la croisade

### La lutte contre le Catharisme

Le catharisme apparaît en Languedoc au cours du XII<sup>e</sup> siècle et six évêchés cathares s'y créent. Face à un clergé chrétien riche et parfois corrompu et dénonçant cette situation, cette nouvelle religion n'a aucun mal à se développer dans les classes inférieures de la population, puis à gagner les couches les plus hautes de la société.

Par rapport au christianisme, les cathares considèrent qu'il existe deux principes supérieurs, le bien (Dieu) et le mal (Satan). La création du monde, imparfaite, relève du mal et les cathares doivent s'extraire de leur prison charnelle pour retourner à Dieu. Pour cela, ils prônent une vie de pauvreté et de renoncement pour atteindre une perfection spirituelle. Certains cathares se destinent à l'état religieux et après être ordonnés, pratiquent une vie d'ascète et sont appelés Parfaits (ou Parfaites). Les cathares rejettent également tous les sacrements chrétiens, et ne reconnaissent qu'un seul sacrement, le consolament, qui apporte le salut à celui qui le reçoit, mais l'engage à suivre cette vie d'ascétisme.



*Le miracle de Fanjeaux, par Pedro Berruguete*

Cette situation est préoccupante pour l'Église, car c'est une véritable contre-église qui se développe en terre chrétienne. Dès 1119, le pape Calixte II dénonce cette Église. En 1177, le comte Raymond V de Toulouse demande l'aide de l'abbaye de Cîteaux pour combattre l'hérésie qui ne cesse de gagner du terrain. Une expédition conduite par le comte et l'abbé Henri de Marsiac assiège Lavaur, connue comme étant le centre de l'hérésie. Quand la ville se rend, deux dignitaires cathares sont capturés et abjurent leur foi. Henri de Marsiac retourne ensuite dans son abbaye, mais l'hérésie reprend de plus belle après son départ<sup>[1]</sup>.

Quand Raymond VI succède à son père, en 1194, l'hérésie est tellement bien implantée qu'il ne pourrait rien faire contre eux sans susciter des révoltes de ses comtés<sup>[2]</sup>. Plus important, une partie de la classe dirigeante est convertie au catharisme<sup>[3]</sup>. Au début de son pontificat, le pape Innocent III s'inquiète de l'influence grandissante de l'Église cathare en Languedoc. Il envoie de nombreux prêtres, dont Dominique de Guzmán et Guy des Vaux de Cernay, pour prêcher le retour au catholicisme. Les conversions sont rares et Dominique de Guzmán a l'idée de créer l'Ordre des Prêcheurs qui prend modèle sur la prédication itinérante de Jésus afin de mieux toucher les populations locales<sup>[4]</sup>.

En même temps, le pape délègue Pierre de Castelnau auprès de la noblesse et du haut-clergé languedociens, pour les inciter à prendre des mesures contre les Cathares, mais sans grand succès. Très vite, Pierre de Castelnau comprend que le comte Raymond VI de Toulouse n'agira pas et, après plusieurs entrevues, l'excommunie début janvier 1208. Peu après, le 14 janvier 1208, Pierre de Castelnau est assassiné<sup>[5]</sup>, alors qu'il quitte Saint-Gilles pour revenir auprès du pape<sup>[6]</sup>.

## La croisade des barons (1209)

Le pape Innocent III décide alors d'organiser une expédition contre les Cathares, et accorde aux combattants les mêmes indulgences et faveurs qu'à ceux qui combattaient en Terre Sainte. Bien que très différente dans l'esprit des précédentes croisades<sup>[7]</sup>, cette expédition prend le nom de *croisade des Albigeois*. Avec la croisade des Albigeois, on assiste à une évolution de la notion de croisade, où il s'agit de combattre les ennemis de la papauté<sup>[8]</sup>. Arnaud Amaury et Guy des Vaux de Cernay parcourent le royaume de France afin d'inciter les barons à prendre part à la "croisade"<sup>[9]</sup>.

Le pape demande d'abord à Philippe Auguste de prendre la tête de cette expédition, mais ce dernier s'y refuse. Ceci s'explique par plusieurs raisons. La première est d'ordre juridique : si le roi estime que le pape peut réformer et assainir le clergé local, la décision de confisquer les fiefs à un seigneur n'appartient qu'à son suzerain, en l'occurrence le roi<sup>[10]</sup>. La seconde raison est d'ordre pratique : il est encore en guerre contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre et ne veut pas ouvrir un autre front. Il commence d'ailleurs par interdire aux barons de son royaume de prendre part à cette croisade, avant de changer d'avis et de donner cette autorisation.

Eudes III, duc de Bourgogne, annonce son engagement, suivi d'Hervé IV de Donzy, comte de Nevers, et de Gaucher III de Châtillon, comte de Saint-Pol. De nombreux barons de moindre importance se rallient également à la nouvelle croisade<sup>[11]</sup>. Comme le comte de Nevers refuse de voir son rival de Bourgogne diriger la croisade, le pape désigne le légat Arnaud Amaury comme chef de la Croisade<sup>[12]</sup>.

Les croisés<sup>[13]</sup> se réunissent à proximité de Lyon et se dirigent vers le sud, sous la direction du légat Arnaud Amaury. Trois grands féodaux dominant alors le Languedoc : le roi Pierre II d'Aragon, également comte de Barcelone, de Gévaudan, de Roussillon, seigneur de Montpellier et le suzerain de plusieurs autres seigneurs, Raymond VI, comte de Toulouse et Raimond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers, de Carcassonne et d'Albi. Pour écarter la menace de ses états et n'ayant pas réussi à s'entendre avec Trencavel pour une défense commune, Raymond VI de Toulouse fait amende honorable le 18 juin 1209 à Saint-Gilles et rejoint la croisade<sup>[14]</sup>.

Raymond VI de Toulouse a rejoint les croisés, et ne peut donc pas être attaqué. Pierre II d'Aragon est un roi puissant et le catharisme n'est que faiblement implanté dans ses états, aussi les croisés décident de ne pas l'attaquer. Arnaud Amaury annonce alors que seront attaqués les fiefs de Raimond-Roger Trencavel, vicomte d'Albi, de Béziers et de Carcassonne, qui abritent de nombreux cathares<sup>[15]</sup>. Alors que la croisade atteint Montpellier, ce dernier se présente et demande une entrevue au légat Arnaud Amaury. Il proteste de son attachement à la foi romaine et tente de négocier, mais le légat exige une soumission totale, ce que refuse le jeune vicomte<sup>[16]</sup>.

Dès la fin de l'entrevue, Trencavel met Béziers en état de défense et y amasse des armes et des vivres. En effet, les croisés ne doivent que quarante jours au service de la croisade, et il peut espérer qu'à l'issue de cette quarantaine<sup>[17]</sup>, l'armée croisée s'amenuise. Béziers défendue, il se rend à Carcassonne afin de réunir une armée de secours. Les fortifications de Béziers sont suffisamment solides et puissantes pour espérer que la ville résiste longtemps. Mais l'imprudence de quelques Biterrois fait que les croisés pénètrent par surprise dans la ville le 22 juillet 1209 et massacrent plusieurs centaines d'occupants, cathares ou catholiques<sup>[18]</sup>.

Le 26 juillet, les croisés quittent Béziers en ruines et se dirigent vers Carcassonne. Après la prise de Béziers, Trencavel n'a d'autre choix que de se retrancher dans la ville en attendant que l'orage passe. En temps normal, la cité abrite trois à quatre mille habitants, mais un plus grand nombre de paysans s'y sont réfugiés, fuyant la croisade. Celle-ci arrive au pied de la ville le 1<sup>er</sup> août. Le 3 août, un premier assaut permet aux croisés de prendre le faubourg du nord et de se rendre maîtres des points d'eau qui ravitaillent la ville. Le lendemain, un assaut contre le Castellare<sup>[19]</sup> est repoussé, et les croisés mettent le siège autour la cité. Trencavel effectue même une sortie, tuant les soldats se trouvant dans les faubourgs et les incendiant afin qu'il ne puissent être utilisés par l'assaillant<sup>[20]</sup>.



Les habitants de Carcassonne expulsés en 1209

C'est alors que le roi Pierre II d'Aragon se rend à Carcassonne. En effet, il est suzerain de plusieurs fiefs languedociens, dont certains appartiennent au Trencavel, et cherche à étendre son influence dans la région. L'apparition d'une armée comme celle de la croisade ne peut que l'inquiéter dans ses ambitions, et il se propose comme médiateur, afin que tout revienne rapidement dans l'ordre. Voulant rester en paix avec l'Église, il invite Raimond-Roger à négocier avec le légat, mais l'intransigeance de ce dernier fait échouer la négociation<sup>[21]</sup>.

Le manque d'eau et la surpopulation dans la ville, dans des conditions sanitaires déplorable, incite le vicomte à négocier la reddition. D'un autre côté, les croisés veulent éviter un nouveau sac : ils ont besoin du butin pour financer leur participation, et doivent nommer un nouveau vicomte pour remplacer Trencavel ; et ce vicomte devra disposer de ressources pour continuer la lutte contre les cathares. Un accord est conclu le 15 août : Carcassonne capitule, la vie sauve est garantie à ses habitants et chevaliers, qui devront quitter la ville avec leurs seuls habits, et Trencavel se livre comme otage. Il meurt peu après dans sa prison de la cité de Carcassonne, à l'âge de 24 ans<sup>[22]</sup>.

### La conquête du Languedoc (1209-1213)

Par le passé, plusieurs expéditions avaient été déjà organisées contre les cathares. Mais dès le départ des soldats, l'hérésie avait repris de plus belle. Pour éviter que cela ne recommence et mettre définitivement fin au catharisme, le légat du pape décide de confier les vicomtés de Trencavel à l'un des croisés, avec la mission de continuer la lutte contre l'hérésie.

Comme cela lui permet d'agrandir ses domaines, Raymond VI de Toulouse se propose, mais son repentir est trop récent et semble suspect à Arnaud Amaury, qui refuse. Elles sont ensuite proposées à Hervé IV de Donzy, comte de Nevers, qui, bien qu'il soit ambitieux se récuse, disant qu'il avait assez de terres et voulait y retourner. De même, le duc de Bourgogne, puis le comte de Saint-Pol déclinent cet honneur. Les trois barons les plus importants de la croisade ayant ainsi refusé, Arnaud Amaury préside une commission formée de deux évêques et de quatre barons, qui fixe son choix sur Simon IV de Montfort. Ce dernier commence par refuser, mais l'insistance de son ami Guy des Vaux de Cernay et d'Arnaud Amaury finit par le faire revenir sur sa décision. Il accepte, à la condition que tous

les barons présents fassent serment de venir l'aider au cas où il serait en péril<sup>[23]</sup> .

### **La conquête du Razès**

La première difficulté du nouveau vicomte se manifeste avec la fin de la quarantaine, qui survient peu après la reddition de Carcassonne. Simon supplie le duc de Bourgogne et le comte de Nevers de rester encore quelques temps. Le duc de Bourgogne accepte, par amitié, alors que le comte de Nevers refuse et quitte le Languedoc. Raymond VI de Toulouse prend également quelques châteaux mais plus pour arrondir ses possessions et retourne dans sa ville comtale. Avec le duc de Bourgogne, Simon prend Fanjeaux, puis s'installe à Alzonne, position jugée assez centrale<sup>[24]</sup> .

Il y reçoit une délégation de la ville de Castres, s'y rend et reçoit l'hommage de ses habitants. Il tente ensuite de prendre les châteaux de Lastours, mais doit abandonner le siège après le départ du duc de Bourgogne. Il ne peut alors compter que sur une trentaine de chevaliers et une troupe de cinq cents soldats. Sur la demande de l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers, il prend Mirepoix, qu'il donne à son beau-frère Guy de Lévis, détruit la maison de Parfaits implantée à Pamiers par la sœur du comte de Foix et prend Saverdun. Il retourne ensuite dans ses états et reçoit l'hommage des habitants d'Albi. Il prend ensuite Preixan et reçoit l'hommage de plusieurs seigneurs locaux<sup>[25]</sup> .

Investi de ses nouveaux domaines par l'Église, Simon doit faire confirmer cette investiture par le suzerain des vicomtés, le roi Pierre II d'Aragon. Il le rencontre à Narbonne, mais au bout de quinze jours, le roi ne s'est toujours pas décidé à le reconnaître comme son vassal. C'est à ce moment, le 10 novembre 1209, que meurt Raimond-Roger Trencavel, et les ennemis de Montfort firent courir le bruit qu'il avait été assassiné. Le pays se révolte alors, son cousin Bouchard de Marly tombe dans une embuscade tendue par le seigneur Pierre Roger de Cabaret, et plusieurs de ses châteaux sont assiégés<sup>[26]</sup> .

Giraud de Pépieux, un des seigneurs qui venait de prêter serment à Montfort, assiège et investit le château de Puisserguier. Les défenseurs, deux chevaliers et cinquante sergents, se rendent contre la promesse d'avoir la vie sauve. Comme Montfort approche du château, Giraud fait exécuter les sergents et fuit vers Minerve en emmenant les deux chevaliers, qu'il relâche ensuite après leur avoir crevé les yeux et coupé les oreilles et le nez. D'autres châteaux sont repris par les Languedociens et leurs garnisons massacrées<sup>[27]</sup> .

Simon de Montfort ne peut compter que sur quelques villes et doit se préparer à faire une conquête complète du pays. Il commence à prendre Bram, à proximité d'Alzonne, et fait preuve d'une cruauté égale à celle de Giraud de Pépieux : les seigneurs qui ont violé leur serment de fidélité sont traînés à la queue d'un cheval et pendus, et les autres sont aveuglés et leur nez coupé<sup>[28]</sup> . Quinze jours après, il prend le château de Miramont, près de Carcassonne. Comprenant que Montfort ne sera pas aisément délogé du Languedoc, le roi d'Aragon prend contact avec le comte de Foix, mais deux interventions de Simon de Montfort perturbent les négociations à Pamiers<sup>[29]</sup> .

Début juin 1210, les Narbonnais viennent voir Simon de Montfort et lui proposent leur aide contre la ville de Minerve<sup>[30]</sup>. Simon saute sur l'occasion pour assiéger la ville, où sont réfugiés de nombreux parfaits et cathares. Il commence par faire construire une énorme perrière, la "*Malvoisine*", qui détruit le chemin couvert permettant aux assiégés de s'approvisionner en eau. La ville capitule le 22 juillet, le seigneur ayant obtenu la vie sauve pour les habitants, les soldats et les cathares qui acceptent d'abjurer leur foi. Cent quarante Parfaits refusent de le faire, sont condamnés au bûcher et brûlés<sup>[31]</sup>. Impressionnée par l'efficacité du siège de Minerve, Montréal se rend sans combattre. Encouragé par ces succès, Simon attaque le château de Termes, qu'il prend après un siège de quatre mois<sup>[32]</sup>.



Minerve

Au début du mois de janvier 1211, le roi Pierre II d'Aragon organise une conférence visant à négocier la paix entre Arnaud-Amaury, Simon de Montfort, Raymond de Toulouse, qui n'avait combattu les cathares que mollement, et Raymond-Roger de Foix qui avait affiché une franche hostilité vis-à-vis de la croisade. Le comte de Foix refuse de s'y rendre, mais le roi fait preuve de bonne volonté en annonçant qu'il enverrait des soldats à Foix pour assagir le comte. Simon, faisant preuve d'obstination, parvient au bout de plusieurs jours à se faire confirmer la possessions de ses vicomtés par le roi. La conférence reprend à Montpellier et les légats exigent de Raymond de Toulouse qu'il démilitarise ses états. Raymond refuse, est immédiatement excommunié, mais bat le rappel de ses vassaux et réunit une armée<sup>[33]</sup>.

Simon ne peut pas réagir immédiatement, car il lui faut d'abord pacifier et contrôler ses états. L'arrivée d'un bataillon de croisés lui permet de mettre le siège devant les châteaux de Lastours. Le seigneur Pierre-Roger de Cabaret livre les châteaux à Simon en même temps qu'il libère Bouchard de Marly. C'est alors qu'un seigneur qui avait déjà prêté allégeance à Simon, Aimery de Montréal, encouragé par la réaction du comte de Toulouse, se révolte et se retranche à Lavar. Simon arrive au pied de la citadelle, où le rejoint une troupe de cinq mille combattants, sous les ordres de Foulques, évêque de Toulouse, qui s'oppose au comte. Ce dernier ne tarde pas à venir avec son armée, mais renonce après une entrevue à dégager la ville de ses assiégeants. Une troupe de croisés allemands se dirigeant vers Lavar est détruite à Montgey par Raymond-Roger de Foix et Giraud de Pépieux. Le 3 mai 1211, après un mois et demi de siège et de bombardements intensifs, une mine permet d'ouvrir une brèche dans les remparts. L'assaut donné immédiatement après permet à Simon de se rendre maître de la place. Aimery de Montréal et ses chevaliers sont pendus pour avoir trahi leur allégeance. Dame Guiraude, sœur d'Aymeri, est lapidée au fond d'un puits et trois à quatre cents<sup>[34]</sup> Parfaits sont brûlés vifs<sup>[35]</sup>.

Simon a alors terminé la conquête de ses vicomtés et peut envisager d'attaquer le comté de Toulouse.

## La guerre contre Toulouse

L'excommunication de Raymond de Toulouse autorise toute personne qui le désire à s'emparer de ses biens. Cette règle extrêmement sévère n'est que rarement appliquée au cours de l'histoire, car le pape espère toujours la repentance de la personne frappée de ce châtement. Dans le cas présent, les légats savent pouvoir compter sur un homme suffisamment résolu, Simon de Montfort, et sur un apport constant de croisés pour aller jusqu'au bout.

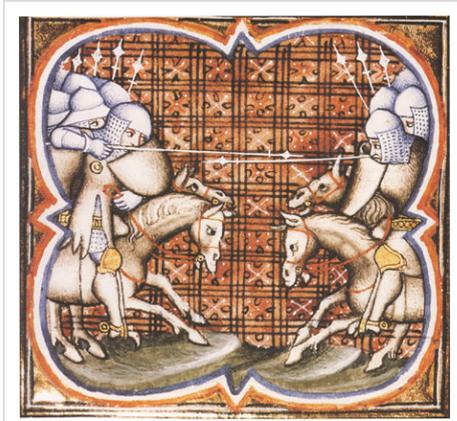
Simon commence par prendre Castelnaudary, puis occupe l'Albigeois. Le 5 juin 1211, il obtient la renonciation de Raimond II Trencavel sur les fiefs de son père. Puis il se présente avec un détachement de croisés, conduit par Thiébaud I<sup>er</sup> de Bar, devant Montaudran le 15 juin, met en déroute une troupe qui tente de lui barrer la route de Toulouse, et assiège la ville. Celle-ci résiste et Simon, comprenant qu'elle est trop bien protégée pour être prise d'assaut, lève le siège pour ravager le comté de Foix. Il s'agit pour lui de l'affaiblir et de se venger de la défaite de Montgey<sup>[36]</sup>.

Il rentre à Carcassonne pour apprendre que Raymond de Toulouse a terminé ses préparatifs et se prépare à passer à l'offensive. Simon s'installe à Castelnaudary pour lui barrer la route. Il demande des secours, mais la plupart des villes du Languedoc, attendant de voir qui sera le vainqueur, temporise. Bouchard de Marly arrive avec une petite troupe et un convoi de vivres. Il est attaqué par le comte de Foix, mais les routiers de ce dernier préfèrent rapidement piller le convoi plutôt que continuer le combat, et une sortie de Montfort met en déroute la troupe du comte de Foix.

Le comte de Toulouse lève le siège, mais Simon ne peut exploiter son succès, certaines localités s'étant entre-temps révoltées. Pour l'aider, le pape destitue des évêques jugés trop liés au catharisme comme Bérenger de Barcelone, archevêque de Narbonne, remplacé par Arnaud-Amaury, et Bernard Roger de Roquefort, évêque de Carcassonne, remplacé par Guy des Vaux de Cernay<sup>[37]</sup>.

Une arrivée massive de croisés lui permet d'envahir le nord de l'Albigeois au printemps 1212, puis de l'Agenais, pendant l'été. Il s'occupe de prendre Moissac, puis se rend à Pamiers pour soutenir son abbé, attaqué par le comte de Foix. Il prend ensuite Muret, achevant l'encerclement de Toulouse, tandis qu'un de ses alliés occupe le Comminges, neutralisant ainsi le comte de Comminges<sup>[38]</sup>.

Ayant réduit à l'impuissance le comte de Toulouse, Montfort profite d'une période de paix relative pour convoquer les seigneurs de ses domaines à Pamiers et leur faire rédiger les statuts de Pamiers, une charte décrivant l'organisation militaire, civile et religieuse de ses états. Pendant ce temps, Raymond VI négocie une alliance avec Pierre II d'Aragon, auréolé du prestige que lui confère sa victoire contre les musulmans à Las Navas de Tolosa, et plaide sa cause au pape Innocent III. Celui-ci réunit un concile pour examiner le cas du comte de Toulouse, où le roi d'Aragon plaide largement la cause des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges. Le pape tranche en décidant la fin de la guerre contre les hérétiques (15 janvier 1213)<sup>[39]</sup>.



La **Bataille de Muret** d'après une enluminure du XIV<sup>e</sup> siècle (*Grandes Chroniques de France*, BNF, Ms français 2813, fol. 252v.)

Le roi d'Aragon prend officiellement les trois comtes sous sa protection et prépare une nouvelle guerre. Il franchit les Pyrénées, fait la jonction avec les forces des trois comtes et assiège Muret. Simon accourt à la tête d'une armée et l'entente languedocienne subit une cuisante défaite le 12 septembre 1213.

Les conséquences de la bataille de Muret sont importantes, puisque Foix, Narbonne, le Comminges tombent dans les mains de Simon de Montfort. Il commence également à occuper les possessions provençales du comte de Toulouse. Mais Raymond négocie l'alliance de l'Angleterre, et Simon doit encore passer du temps à pacifier ses possessions<sup>[40]</sup>.

### **La paix et le concile de Latran (1214-1215)**

L'Église décide d'une paix provisoire en avril 1214, que les Languedociens acceptent, en attendant qu'un concile décide du sort de Raymond de Toulouse. En effet, Jean sans Terre, occupé par une campagne contre la France, ne peut pas encore venir soutenir ses nouveaux alliés languedociens. Sa défaite à la Roche-aux-Moines le 2 juillet 1214, et celle de ses alliés à Bouvines le 27 juillet<sup>[41]</sup> met définitivement fin aux espoirs de Raymond VI.

Un concile régional se réunit à Montpellier au mois de janvier 1215 et attribue les terres de Raymond de Toulouse à Simon de Montfort, puis s'aperçoit qu'il n'a pas ce pouvoir et en réfère au pape. Ce dernier modifie les conclusions du concile et attribue le marquisat de Provence à Guillaume des Baux, le duché de Narbonne à Arnaud Amaury et le reste à Simon de Montfort (4 février 1215). Peu après le prince héritier Louis fait un voyage dans le sud de la France pour y affirmer la présence capétienne et trancher un premier litige entre Simon de Montfort et Arnaud Amaury à propos de la possession de Narbonne. La ville de Toulouse fait sa soumission, le prince Louis et Simon de Montfort y font leur entrée, après avoir démantelé les fortifications.

Le concile de Latran dure du 11 au 30 novembre 1215 et traite de l'ensemble de la chrétienté, et particulièrement de la Terre Sainte, de la foi (et donc des hérésies) et des réformes. Le sort de Raymond de Toulouse est examiné à la dernière séance. À la suite du concile, le pape décide le 15 décembre 1215 d'attribuer définitivement le marquisat de Provence à Raymond VII de Toulouse, fils de Raymond VI, et le comté de Toulouse, les vicomtés de Carcassonne et de Béziers et le duché de Narbonne à Simon IV de Montfort. Le

légat Arnaud Amaury, archevêque de Narbonne, lui dénie la possession du duché de Narbonne et Simon doit intervenir et le soumettre, malgré les menaces d'excommunication du légat. Il se rend ensuite à Toulouse, où il reçoit l'hommage des habitants le 7 mars 1216. Contrôlant le pays, il se rend alors en Île-de-France, qu'il n'avait pas revue depuis sept ans, pour rendre l'hommage au roi Philippe Auguste pour ses nouveaux domaines (10 avril 1216)<sup>[42]</sup>.

### **La révolte languedocienne (1216-1223)**

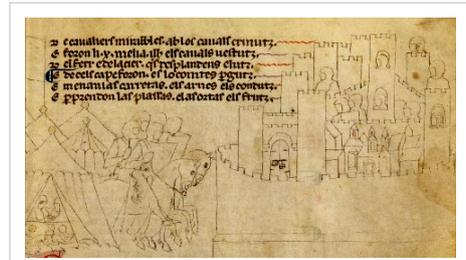
Raimond VI, réfugié à Gênes et son fils Raymond VII parcourent la Provence, lèvent une armée de partisans que vont rejoindre les chevaliers faydits. Raymond VII commence par revendiquer Beaucaire. Cette ville, dont la garde avait été confiée par les archevêques d'Arles aux comtes de Toulouse, mais l'archevêque l'avait repris en 1214 et donné à Simon de Montfort qui avait installé une garnison commandée par Lambert de Limoux. La décision du pape Innocent III du 15 décembre 1215 ne mentionne pas cette ville, donc n'indique pas à qui elle était attribuée. Stratégiquement importante, Beaucaire gardait la rive française du Rhône, face à Tarascon, une cité impériale. Raymond VII entre dans la ville en mai 1216, acclamé par la population. Lambert de Limoux tente de s'opposer à la venue de Raymond, mais doit reculer face à la foule et se retrancher dans le château, rapidement assiégé par les habitants de la ville. Dès qu'il apprend la nouvelle, Guy de Montfort marche sur Beaucaire, le comte Raymond VII refuse l'affrontement en plaine et Guy doit assiéger la ville. Simon apprend la nouvelle alors qu'il est encore à Paris. Il se rend immédiatement à Beaucaire, qu'il atteint le 6 juin. Deux assauts sont repoussés au mois de juillet. Un troisième assaut est tenté le 15 août, et prend pied sur les murailles, mais les défenseurs ameutent la population et Simon doit renoncer. Pendant ce temps, la garnison de Lambert de Limoux commence à manquer de vivres et Simon doit négocier l'abandon du siège contre la vie sauve pour sa garnison (24 août 1216).

L'annonce de cet échec de Simon sème l'agitation en Languedoc. Il rentre à marche forcée vers Toulouse, craignant la révolte, qui éclate alors qu'il approche de la ville et réclame des otages à la ville. La ville est prise, mais Simon réclame des indemnités de guerre telles qu'il se retrouve avec une ville qui le hait et prête à se révolter<sup>[43]</sup>.

Profitant de l'accalmie, Simon marie son second fils Guy avec la comtesse Pétronille de Bigorre. Ce mariage renforce son influence dans la région et soustrait la Bigorre aux partisans du comte de Toulouse. Il intervient ensuite dans le comté de Foix, mais apprend que Raymond VII rallie plusieurs villes du Languedoc et le comte de Valentinois qu'il combat durant l'été 1217. À la fin de cette campagne, Montfort apprend que Raymond VI est revenu à Toulouse le 13 septembre 1217, que la ville se révolte et qu'elle relève ses murailles. Guy, prévenu le premier, commence le siège le 22 septembre. Le siège s'éternise et le 25 juin 1218, Simon est atteint à la tête par un jet de pierre et meurt<sup>[44]</sup>.

Amaury VI de Montfort, succède à son père à la tête de l'armée croisée. Le 25 juillet, il lève le siège et se retire à Carcassonne. Bien que ne manquant pas de courage, Amaury n'a pas l'habileté de son père, et ne peut empêcher la plupart des barons languedociens de se rallier aux comtes de Toulouse et de reprendre les fiefs tenus par des croisés<sup>[45]</sup>.

Devant la situation d'insurrection, le pape Honorius III se remet à prêcher une nouvelle croisade, au début de l'année 1218. Le roi Philippe Auguste décide d'envoyer son fils Louis pour intervenir en Languedoc. Philippe agit plus dans le but d'imposer au sud l'arbitrage royal que par ferveur religieuse ou pour soutenir un vassal en difficulté. Le prince Louis se rend en Languedoc à la tête d'une armée et rejoint Amaury VI de Montfort qui assiège Marmande (2 juin 1219). La ville est prise et sa population massacrée. Les croisés marchent alors sur Toulouse qu'ils atteignent le 17 juin. Au bout d'un mois et demi de siège infructueux, le siège est abandonné le 1<sup>er</sup> août, et le prince Louis retourne dans le nord. Pendant le restant de l'année, Raymond et Amaury parcourent le pays, chacun cherchant à gagner les partisans. De juillet 1220 à février 1221, Amaury assiège sans succès Castelnaudary. Le 2 août 1222, Raymond VII succède à son père et tente de faire allégeance au roi, qui lui répond qu'il ne le reconnaîtrait que si l'Église fait de même. Raymond commence des démarches en ce sens, tandis que Roger-Bernard de Foix continue la lutte en reprenant Fanjeaux, Limoux, Pieusse (1222), puis Mirepoix (juin 1223)<sup>[46]</sup>.



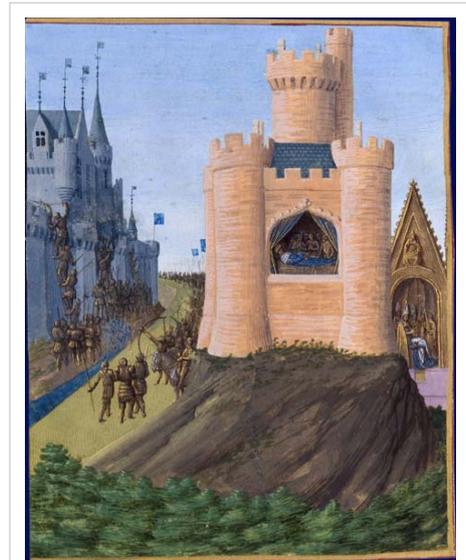
Prise de Marmande par le prince Louis en 1219 (Guilhem de Tudèle, *Chanson de la croisade des Albigeois*, début XIII<sup>e</sup> s.)

## L'intervention royale (1226-1229)

La paix revenait en Languedoc, sur une victoire de Raymond VII. Un concile s'apprête à se réunir à Paris pour négocier les termes politiques et religieux de la paix. Mais le roi Philippe, malade, meurt le 14 juillet 1223.

Les envoyés du pape, sachant le nouveau roi plus prompt à diriger une croisade que son père, renoncent au concile de paix et l'incitent à reprendre la lutte. Blanche de Castille, la femme de Louis VIII convainc également son mari à intervenir. Amaury, à qui il ne reste plus que Carcassonne, Minerve et Penne-d'Agenais, retourne en Île-de-France le 14 janvier 1224. Ruiné et ne pouvant plus payer une armée, il abandonne tous ses droits en Languedoc au roi de France en février 1224. Le roi demande alors au pape des garanties (les archevêques de Bourges, Reims et Sens doivent être les chefs spirituels de la croisade et ont tout pouvoir pour excommunier et jeter l'interdit ; trêve de dix ans avec l'Angleterre ; contribution financière accordée par l'Église aux croisés, ...) qui montrent plus l'action d'un roi de France que d'un dévot. Pendant ce temps, le 3 juin 1224, les comtes de Toulouse et de Foix et le vicomte Trencavel s'engagent devant une conférence d'évêques à purger leurs territoires de l'hérésie et à restituer les biens spoliés au clergé, à la réserve de l'annulation de tous les actes de cession des Montfort. Le 25 août, le pape accepte les termes du triple serment. Mais le roi Louis, ne voulant pas renoncer à annexer le sud, envoie Guy de Montfort en ambassade auprès du pape pour le faire revenir sur ses décisions. Un concile se réunit à Bourges le 29 novembre 1225 pour traiter de la question cathare et le comte Raymond VII, n'ayant pas satisfait à toutes les exigences du pape est à nouveau excommunié le 28 janvier 1226<sup>[47]</sup>.

Le 30 janvier, le roi Louis VIII prend la croix contre les cathares. Cette expédition, qui n'a de croisade que le nom, est en fait une tentative de conquête du Languedoc. Son armée arrive à Lyon le 28 mai. Il suit le cours du Rhône et reçoit les soumissions des différentes villes provençales et languedociennes, qui envoient leur délégation bien avant que l'armée approche des villes. Le 6 juin, l'armée se présente devant Avignon, mais les habitants, craignant les exactions des soldats, lui refusent l'entrée. Le 10 juin débute le siège. Un assaut général est tenté le 8 août, mais est repoussé. Les vivres manquant, la ville capitule le 9 septembre. Thibaud IV, comte de Champagne quitte alors l'ost, ayant effectué sa quarantaine, au grand déplaisir du roi<sup>[48]</sup>.



siège d'Avignon, puis mort du roi Louis VIII

Louis VIII reçoit la soumission du comte de Comminges, privant Raymond VII de son seul allié, et annexe les vicomtés Trencavel. Avertis de l'approche de l'armée royale, les bourgeois de Carcassonne se révoltent contre Trencavel, qui s'était établi à la cité, et le forcent à se replier sur Limoux, en compagnie de Roger Bernard de Foix. De là, les deux alliés organisent la résistance. Le roi contrôle maintenant le pays et réinstalle les compagnons de Simon de Montfort dans leurs anciens domaines. Il nomme Humbert V, sire de Beaujeu comme gouverneur des vicomtés. Il ne réussit pas à prendre Toulouse, et repart en passant par l'Auvergne. Malade en atteignant Montpensier, le 29 octobre 1226, il s'alite et y meurt le 8 novembre<sup>[49]</sup>.

Raymond VII et ses alliés profitent de l'hiver qui suit pour regagner du terrain. Humbert possède une armée réduite de cinq cents chevaliers pour le contrer, mais est investi de l'autorité royale et n'est pas assujéti, comme l'étaient Simon et Amaury de Montfort, aux directives de l'Église. L'hérésie regagne également du terrain et l'archevêque de Narbonne réunit un concile provincial qui renouvelle l'excommunication des comtes de Toulouse et de Foix et de Trencavel. Au cours de l'été, Humbert de Beaujeu reçoit des renforts et assiège Labécède, défendu par Olivier de Termes et Pons de Villeneuve. Le château est pris et les Parfaits qui s'y étaient réfugiés sont brûlés. Il prend d'autres châteaux, mais Raymond VII en occupe d'autres, si bien que l'équilibre se maintient. Au cours de l'été 1228, Humbert attaque la ville de Toulouse, mais ne pouvant prendre la ville trop bien défendue, ravage la campagne environnante, pendant trois mois sans que le comte Raymond VII n'intervienne. Au mois de novembre, Olivier de Termes et Pons de Villeneuve, deux des faydits les plus redoutables, font leur soumission<sup>[50]</sup>.

Le pape Honorius III meurt le 18 mars 1227 et son successeur, Grégoire IX connaît les problèmes de la régente Blanche de Castille face aux grands seigneurs insoumis, et sait qu'elle pourrait difficilement intervenir dans le Languedoc. Il est également en conflit avec l'empereur Frédéric II, et résoudre la question albigeoise lui permettrait de se consacrer à cette autre lutte. Il envoie son légat Romain de Saint-Ange à Paris pour négocier une paix. Finalement un accord se dessine, une conférence est réunie à Meaux en mars 1229, et le Traité de Paris est signé le 12 avril 1229. Raymond de Toulouse fait pénitence devant Notre-Dame de Paris, il est confirmé comme comte de Toulouse<sup>[51]</sup>, mais donne Jeanne, sa

filles uniques, en mariage à Alphonse de France, frère du roi. Le 16 juin, Roger-Bernard II de Foix accepte de se soumettre et signe la capitulation de Saint-Jean-de-Verges. Le pape envoie en Languedoc les tribunaux de l'Inquisition pour lutter contre les Cathares<sup>[52]</sup>.

### **La fin de l'indépendance du comté de Toulouse (1233-1255)**

Le comte de Toulouse ne soutient que mollement la lutte contre l'hérésie<sup>[53]</sup>. De plus peu de Languedociens acceptent de dénoncer les hérétiques contre récompense. En 1233, le pape constate l'inefficacité de la lutte, et comprend que les évêques ne peuvent en même temps lutter contre l'hérésie, exercer leur ministère et gérer leur diocèse. Le 20 avril 1233, il institue l'Inquisition, déchargeant ainsi de cette charge le clergé séculier. Il confie cette institution aux Dominicains, qui font bientôt régner la terreur parmi les diocèses méridionaux, n'hésitant pas à brûler les cathares, favorisant les dénonciations, allant même jusqu'à déterrer les morts soupçonnés d'hérésie pour mettre leur cadavre au bûcher<sup>[54]</sup>.

Au cours de l'été 1240, les Languedociens poussés à bout se révoltent. Une armée surgit des Corbières. Son chef Raymond Trencavel, à la tête de faydits du Razès, du Carcassonnais et du Fenouillèdes, épaulé par un corps d'infanterie aragonais, tente de reprendre ses anciens domaines au roi de France. Profitant de l'effet de surprise, elle fond sur le Carcassès, mais au lieu d'attaquer directement la cité, le vicomte préfère entrer en possession du Razès. Ainsi, le sénéchal de Carcassonne, Guillaume des Ormes a le temps de renforcer ses défenses. Le siège de la cité par Raymond est un échec et il s'enferme dans Montréal. Les comtes de Toulouse et de Foix se présentent alors au camp des français et parviennent à obtenir une reddition honorable pour Trencavel, autorisé à rejoindre l'Aragon.

Le comte de Toulouse est resté à l'écart du conflit, mais le roi lui reproche de ne pas avoir répondu à l'appel du sénéchal du Languedoc, et il doit faire sa soumission le 12 mars 1241. Il donne le change en assiégeant en juillet 1241 le château de Montségur qu'il ne prend pas. Pour avoir un fils, et ainsi permettre que Toulouse ne revienne pas à Alphonse de Poitiers, il répudie son épouse et en cherche une autre, mais les décès successifs de plusieurs papes retardent l'annulation de son mariage<sup>[55]</sup>.

En 1241, Alphonse de France est investi du comté de Poitiers par son frère Louis IX. La noblesse poitevine, qui reste attachée aux Plantagenêts, et particulièrement Hugues X de Lusignan, marié à Isabelle d'Angoulême, ancienne reine d'Angleterre, commence à nouer des alliances avec le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon et le comte de Toulouse. Raymond VII épouse Marguerite de Lusignan, fille de Hugues X. Si le complot avait été bien coordonné, il aurait pu réussir, mais les imprudences de Hugues de Lusignan le découvrent prématurément, et le roi a le temps de prendre les dispositions nécessaires. Hugues se révolte plus tôt que prévu (Noël 1241), ce qui permet au roi de le vaincre avant que n'éclate la révolte en Languedoc<sup>[56]</sup>.

En Languedoc, l'Inquisition reprend ses activités avec encore plus de férocité. Plusieurs chevaliers réunis par Pierre-Roger de Mirepoix massacrent plusieurs inquisiteurs dans la ville d'Avignonet, le 28 mai 1242. L'annonce de ce massacre est le signal de la révolte languedocienne, et de nombreux seigneurs et chevaliers faydits rallient l'armée de Raymond VII. Raymond VII de Toulouse, appuyé par Trencavel, le vicomte de Narbonne Amalric et le comte de Foix, s'empare du Razès en 1242, puis du Minervois, d'Albi, avant d'entrer à Narbonne. Les Français tiennent fermement Carcassonne et Béziers. Mais le soulèvement général qu'escompte Raymond VII ne s'est pas produit : ni le duc de Bretagne,

ni le comte de Provence, ni le roi d'Aragon ne répondent à son appel<sup>[57]</sup> .

Le 21 juillet 1242, Louis IX écrase la noblesse poitevine et le roi Henri III d'Angleterre à Taillebourg et marche en direction du Languedoc, à la tête d'une armée. Le comte de Foix est le premier à abandonner le comte de Toulouse pour se rallier au roi, provoquant la défection des autres alliés. Le comte de Toulouse en est réduit à traiter avec le roi de France. En janvier 1243, Raymond VII fait acte de soumission à Louis IX, imité par le comte de Foix et le vicomte de Narbonne<sup>[58]</sup> .

La résistance cathare se concentre alors sur quelques châteaux pyrénéens, dont Montségur et Quéribus. Le concile de Béziers, en 1243, décide d'en finir et ordonne la prise du château de Montségur. Hugues des Arcis, sénéchal de Carcassonne, prend le château le 16 mars 1244, après un siège de dix mois. Les Parfaits réfugiés dans le château refusent d'abjurer leur foi et sont aussitôt brûlés (Seuls trois arriveront à s'échapper du château la nuit précédant le bûcher). Guy II de Lévis, seigneur de Mirepoix, prend ensuite possession du château<sup>[59]</sup> .



Château de Montségur

Après le bûcher de Montségur, l'église cathare est désorganisée, et de nombreux Parfaits se réfugient en Lombardie. Les derniers châteaux cathares, Quéribus et surtout Niort (qui était avec tout le pays de Sault le refuge de nombreux parfaits), sont pris à leur tour en 1255. Vers 1295, un notable d'Ax-les-Thermes, se rend en Lombardie auprès des cathares, puis revient et tente de recréer une église cathare en Languedoc, mais l'Inquisition met fin à son mouvement en 1309. L'Inquisition reste encore active dans cette partie du royaume pendant environ trois quarts de siècle jusqu'à ce que le catharisme soit complètement éteint<sup>[60]</sup> .

## Bilan des croisades

Cette croisade a eu des répercussions autant sur le plan religieux que sur le plan politique.

Sur le plan religieux d'abord, les conséquences directes sont l'élimination du catharisme en Languedoc, la création de l'Ordre des Prêcheurs (les dominicains) et la création de l'Inquisition médiévale. Le nombre total des personnes tuées par la croisade ou exécutées par l'Inquisition n'est pas connu avec certitude, mais il est important du fait des exécutions collectives.

Une conséquence religieuse moins connue est la réforme du clergé local. C'est en effet la richesse (et parfois la corruption) du clergé catholique et sa dénonciation par les prélats cathares qui a incité une partie de la population à se convertir à la nouvelle religion. Une partie de la hiérarchie cléricale était également suspectée de sympathies cathares. La période allant de 1209 à 1215 a vu la déposition de plusieurs évêques et leur remplacement par des prélats venus du nord du royaume (Arnaud Amaury à Narbonne, Guy des Vaux de Cernay à Carcassonne).

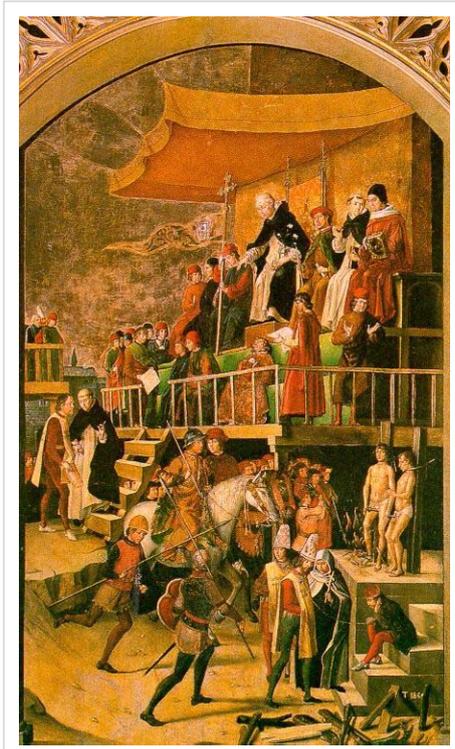
Certains diocèses, jugés trop étendus pour être correctement administrés, ont été divisés.

Sur le plan politique, les comtés de Toulouse et de Foix et les vicomtés Trencavel étaient vassaux du roi de France en théorie, mais indépendants par rapport à ce dernier de fait, tout en subissant l'influence du royaume d'Aragon. La croisade modifie radicalement cette situation et à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, seul le comté de Foix et la vicomté de Narbonne ne sont pas annexés au domaine royal. Le comté de Toulouse et les vicomtés de Béziers, de Carcassonne et d'Albi sont remplacés par trois sénéchaussées de Toulouse, de Beaucaire et de Carcassonne. Montpellier et le Gévaudan, possessions du roi d'Aragon, sont achetés par le roi de France.

En définitive, c'est le royaume de France qui retire le plus de bénéfices de ce conflit dans lequel il ne voulait pas s'impliquer au départ : le Languedoc, qui jusque là était encore sous l'influence de la Catalogne et des Aragonais, rentre définitivement dans la sphère d'influence française. La croisade marque la séparation définitive entre les Languedociens, au nord, plus préoccupés désormais d'affaires françaises, et les Catalans, au sud.

La croisade des Albigeois marque une modification radicale de la politique extérieure des royaumes de France et d'Aragon :

- Au début de XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe Auguste, roi de France, hésite à annexer la Rochelle, qu'il considère comme trop éloignée du pouvoir royal : en cas de siège de la ville, l'éloignement ne permet pas à l'ost royal une intervention rapide. À la fin de ce même siècle, le territoire correspondant aux actuelles régions Midi-Pyrénées et Languedoc fait partie du domaine royal. L'influence du roi de France s'exerce jusqu'aux Pyrénées<sup>[61]</sup> et prend une dimension nationale.
- Au début du siècle, c'est le roi d'Aragon qui domine le Languedoc, bien que se heurtant aux comtes de Toulouse : il possède en propre les comtés de Gévaudan et de Roussillon,



Saint-Dominique présidant un autodafé

la vicomté de Millau et la seigneurie de Montpellier. Un cousin possède le comté de Provence, les comtes de Comminges, les vicomtes d'Albi, de Béziers, de Carcassonne et de Narbonne sont ses vassaux. À la fin du siècle, il ne lui reste plus que le Roussillon au nord des Pyrénées. Ses vassaux soit sont passés sous la suzeraineté du roi de France, soit ont eu leurs domaines annexés, Saint-Louis a racheté le Gévaudan (1258) et Montpellier et le comté de Provence est passé par mariage à Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis. L'Aragon va alors s'étendre vers le sud (Reconquista et conquête du royaume de Valence) et la Méditerranée (Sicile, Sardaigne, Corse, ...).

La croisade contre les albigeois a comme ultime conséquence d'élargir le domaine personnel des rois de France jusqu'à la Méditerranée et aux Pyrénées. Pour défendre ses nouvelles frontières avec la couronne d'Aragon, Saint Louis fait dresser la plus grande ligne de forteresses jamais dressée en Europe.

## Annexes

### Bibliographie

- Michel Roquebert, Histoire des Cathares, Perrin, Paris, 1999 (réimpr. 2002), 544 p. (ISBN 2-262-01894-4).
- Dominique Paladilhe, Simon de Montfort, Librairie Académique Perrin, 1988 (réimpr. 1997), 324 p. (ISBN 2-262-01291-1).
- Georges Bordonove, La Tragédie Cathare, Pygmalion - Gérard Watelet, coll. « Les Grandes Heures de l'Histoire de France », Paris, 1991, 462 p. (ISBN 2-85704-359-7).
- Zoé Oldenbourg, Le bûcher de Montségur - 16 mars 1244, Galimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », Paris, 1959 (réimpr. 2003) (ISBN 2-07-032507-9).
- Yves Rougé, Le Lieu - Journal de Jordan de Lordat, Créatifs Associés Edition, Muret, 1995, 135 p. (ISBN 2-950946-2-9).

### Notes et références

[1] (Bordonove 1991, p. 44-6)

[2] Ce sera son éternel problème, ainsi que celui de son fils. Comme seigneur chrétien, ayant signé le traité de Paris, il se devait d'obéir à l'Église et de lutter contre l'hérésie cathare. Mais comme seigneur du comté de Toulouse, il devait maintenir la paix entre ses sujets, dont un grand nombre était cathare ou sympathisant.

[3] par exemple Bertrand de Saissac, tuteur de Raymond-Roger Trencavel, et Esclarmonde, sœur du comte de Foix

[4] (Bordonove 1991, p. 89-100)

[5] L'assassin est un écuyer du comte de Toulouse, mais ne semble pas avoir agi sur ordre. Il s'agirait plutôt d'une histoire analogue à l'assassinat de Thomas Becket. Après l'excommunication et le départ du légat, le comte est entré dans une violente colère et a prononcé des paroles qui ont pu être prises au pied de la lettre par ses écuyers.

[6] (Bordonove 1991, p. 101-114)

[7] Les objectifs des premières croisades étaient de délivrer les Lieux saints, de protéger les chrétiens d'Orient et de repousser les Turcs qui menaçaient Constantinople. Les participants de la quatrième croisade détournés sur Constantinople avaient été à deux doigts de se faire excommunier, pour avoir combattu d'autres chrétiens.

[8] Cette notion sera reprise lors des croisades contre Frédéric II, contre l'Aragon et contre les Hussites.

[9] Il va sans dire que pour un baron, le voyage en Languedoc étant moins coûteux que celui en Terre Sainte, la croisade des Albigeois était pour eux une aubaine pour obtenir la rémission de leur péchés et l'indulgence de Dieu à moindre frais.

[10] C'est pour cette raison que Simon de Montfort insiste pour obtenir l'investiture du roi Pierre II d'Aragon pour les vicomtés d'Albi, de Béziers et de Carcassonne et ne se contente pas de l'investiture religieuse.

[11] (Paladhile 1988, p. 82-83).

[12] (Bordonove 1991, p. 84-86)

- [13] Raisonnablement, on peut estimer leur nombre à 50 000 (Paladhile 1988, p. 86).
- [14] (Paladhile 1988, p. 84-85) et (Bordonove 1991, p. 115-120).
- [15] (Bordonove 1991, p. 121).
- [16] (Paladhile 1988, p. 89-90) et (Bordonove 1991, p. 128).
- [17] La quarantaine est la durée du service que le croisé doit faire pour obtenir les avantages liés au statut de croisés. À l'issue de ces quarante jours, le croisé est libre de quitter la croisade et de revenir dans ses terres.
- [18] (Paladhile 1988, p. 92-96) et (Bordonove 1991, p. 129-136).
- [19] le faubourg sud de la ville.
- [20] (Paladhile 1988, p. 96-100) et (Bordonove 1991, p. 140-142).
- [21] (Paladhile 1988, p. 101-102) et (Bordonove 1991, p. 143).
- [22] (Paladhile 1988, p. 102-103) et (Bordonove 1991, p. 144-148).
- [23] (Paladhile 1988, p. 103-105) et (Bordonove 1991, p. 149-155).
- [24] (Paladhile 1988, p. 106-110).
- [25] (Paladhile 1988, p. 110-112) et (Bordonove 1991, p. 156-161).
- [26] (Paladhile 1988, p. 113-115) et (Bordonove 1991, p. 162-166).
- [27] (Paladhile 1988, p. 115-116) et (Bordonove 1991, p. 167-170).
- [28] (Paladhile 1988, p. 117-118) et (Bordonove 1991, p. 181-182).
- [29] (Paladhile 1988, p. 118-119) et (Bordonove 1991, p. 182-184).
- [30] Ce n'est pas le sentiment religieux qui pousse les Narbonnais, mais un moyen commode de se débarrasser d'une concurrente commerciale.
- [31] (Paladhile 1988, p. 120-125) et (Bordonove 1991, p. 185-192).
- [32] (Paladhile 1988, p. 125-133) et (Bordonove 1991, p. 193-198).
- [33] (Paladhile 1988, p. 133-137) et (Bordonove 1991, p. 201-206).
- [34] 400 selon Guillaume de Tulède, 300 selon Puylaurens.
- [35] (Paladhile 1988, p. 141-147) et (Bordonove 1991, p. 207-210).
- [36] (Paladhile 1988, p. 148-162) et (Bordonove 1991, p. 217-223).
- [37] (Paladhile 1988, p. 162-180) et (Bordonove 1991, p. 224-235).
- [38] (Paladhile 1988, p. 184-195).
- [39] (Paladhile 1988, p. 195-205) et (Bordonove 1991, p. 236-251).
- [40] (Paladhile 1988, p. 205-233) et (Bordonove 1991, p. 252-280).
- [41] (Bordonove 1991, p. 281-286).
- [42] (Paladhile 1988, p. 246-257) et (Bordonove 1991, p. 281-305).
- [43] (Paladhile 1988, p. 257-273) et (Bordonove 1991, p. 306-317).
- [44] (Paladhile 1988, p. 273-297) et (Bordonove 1991, p. 317-329).
- [45] (Bordonove 1991, p. 330-335).
- [46] (Bordonove 1991, p. 336-354).
- [47] (Bordonove 1991, p. 357-363). Cette décision fut également prise dans le but de complaire à Louis VIII.
- [48] (Bordonove 1991, p. 364-368).
- [49] (Bordonove 1991, p. 368-370).
- [50] (Bordonove 1991, p. 371-377).
- [51] ses domaines sont cependant fortement réduits
- [52] (Bordonove 1991, p. 378-385).
- [53] Sa situation est particulièrement inconfortable. Ayant signé le traité de Paris, il se devait d'obéir au roi et à l'Église et lutter contre l'hérésie cathare. Mais comme seigneur du comté, il devait maintenir la paix entre ses sujets, dont un grand nombre était cathare ou sympathisant.
- [54] (Bordonove 1991, p. 386-401).
- [55] (Bordonove 1991, p. 402-408).
- [56] (Bordonove 1991, p. 408-410).
- [57] (Bordonove 1991, p. 411-414).
- [58] (Bordonove 1991, p. 414-415).
- [59] (Bordonove 1991, p. 416-429).
- [60] (Bordonove 1991, p. 430-434).
- [61] à l'exception du Roussillon.

## Articles connexes

- Catharisme
- Châteaux cathares
- Simon IV de Montfort
- Purification de la mémoire
- Chanson de la Croisade
- Chronique de la croisade des Albigeois
- Chronologie de la croisade des Albigeois
- Armorial de la croisade des albigeois
- Testez vos connaissances sur la croisade des Albigeois

## Liens externes

- (fr) Traductions de nombreux textes de l'époque, y compris de registres de l'Inquisition (<http://jean.duvernoy.free.fr/text/listetexte.htm>)
- Site internet du réseau des monuments audois touchés par la croisade albigeoise (<http://www.payscathare.org>)
- L'Histoire au jour le jour: rubrique croisade des Albigeois créé pour le 800eme anniversaire du début de la croisade. (<http://www.chroniques-histoire.fr/croisade-des-albigeois>)



La version du 31 mars 2008 de cet article a été reconnue comme « **bon article** », c'est-à-dire qu'elle répond à des critères de qualité concernant le style, la clarté, la pertinence, la citation des sources et l'illustration.

# Source des articles et contributeurs

**Croisade des Albigeois** *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?oldid=41210606> *Contributeurs:* Achille41, Albigeois, Alcyon, Alencon, Assurbanipal, Badmood, BeatrixBelibaste, Benoit.boulangier, Boris Crépeau, BrightRaven, Brozouf, Calmos, Cbyd, Cerbère, Clatourre, Cornelis, Cpradier, Criric, Cyberprout, David Berardan, David.mitrani, Dd, Deep silence, Dhatier, Diddou, Dikay, Eek, Elfie, Esprit Fugace, Et caetera, FR, Fafnir, Fagairrolles 34, Felipeh, GL, Gemini1980, Gmandicourt, Guildian, Guilhem, Guérin Nicolas, Hemmer, Ian S, Jef-Infojef, Jibi44, Jiel de V, Jydidier, Kelson, Kronlach, Kzo, L'amateur d'aéroplanes, Le-Bié, Litlok, Lykos, M.B., Maffemonde, Maloq, Mandeville, Marvoir, MetalGearLiquid, Michelet, Milean Creor, Morburre, Nicod, Nicolas Lardot, Odejea, Orthogaffe, Oxo, Padawane, Patchrcarrem, Pautard, Phi25, Pinpin, Pmx, Polmars, Poppy, Priper, Pseudomoi, Rhadamante, Romanc19s, Rosier, Roudoule, Rougé-debort, Ryo, Rémi, Sanao, ScArf, Serein, Sharky, Skiff, Soig, Stéphane33, Superhori, Treanna, Utopies, VladoubidoOo, Wolyaou, Xav71176, Xavier Combelle, Xic667, Xmlizer, 50 modifications anonymes

# Source des images, licences et contributeurs

**Image:Cartes Occitanie.png** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Cartes\\_Occitanie.png](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Cartes_Occitanie.png) *Licence:* inconnu *Contributeurs:* user:Odejea

**Image:Montségur Monolit.jpg** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Montségur\\_Monolit.jpg](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Montségur_Monolit.jpg) *Licence:* inconnu *Contributeurs:* User:Yeza

**Image:Inkvisisjonen.jpg** *Source:* <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Inkvisisjonen.jpg> *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* Balbo, BeatrixBelibaste, Error, G.dallorto, Jon Harald Søby, Olivier2, Wst, 3 modifications anonymes

**Image:Cathars expelled.JPG** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Cathars\\_expelled.JPG](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Cathars_expelled.JPG) *Licence:* inconnu *Contributeurs:* BeatrixBelibaste, Manuel Anastácio, Wst, 2 modifications anonymes

**Image:Pont Minerve 34.JPG** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Pont\\_Minerve\\_34.JPG](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Pont_Minerve_34.JPG) *Licence:* GNU Free Documentation License *Contributeurs:* TouN

**Image:Battle of Muret.jpg** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Battle\\_of\\_Muret.jpg](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Battle_of_Muret.jpg) *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* anonomous

**Image:Louis VIII Marmande.jpg** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Louis\\_VIII\\_Marmande.jpg](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Louis_VIII_Marmande.jpg) *Licence:* Public Domain *Contributeurs:* Original uploader was Vol de nuit at fr.wikipedia

**Image:Louis VIII le Lion (Jean-Fouquet).jpg** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Louis\\_VIII\\_le\\_Lion\\_\(Jean-Fouquet\).jpg](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Louis_VIII_le_Lion_(Jean-Fouquet).jpg) *Licence:* inconnu *Contributeurs:* Bibi Saint-Pol, Odejea, Shakko

**Image:Montsegur montagne.jpg** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Montsegur\\_montagne.jpg](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Montsegur_montagne.jpg) *Licence:* GNU Free Documentation License *Contributeurs:* Jean-Yves Didier Original uploader was Jydidier at fr.wikipedia

**Image:Pedro Berruguete - Saint Dominic Presiding over an Auto-da-fe (1475).jpg** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Pedro\\_Berruguete\\_-\\_Saint\\_Dominic\\_Presiding\\_over\\_an\\_Auto-da-fe\\_\(1475\).jpg](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Pedro_Berruguete_-_Saint_Dominic_Presiding_over_an_Auto-da-fe_(1475).jpg) *Licence:* inconnu *Contributeurs:* Balbo, G.dallorto, GDK, Leinad-Z, Mattes, 4 modifications anonymes

**Image:Silverwiki 2.png** *Source:* [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Silverwiki\\_2.png](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fichier:Silverwiki_2.png) *Licence:* GNU Free Documentation License *Contributeurs:* User:Rei-artur, User:Sting

---

## Licence

---

Version 1.2, November 2002

Copyright (C) 2000,2001,2002 Free Software Foundation, Inc.  
51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA  
Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies  
of this license document, but changing it is not allowed.

### 0. PREAMBLE

The purpose of this License is to make a manual, textbook, or other functional and useful document "free" in the sense of freedom: to assure everyone the effective freedom to copy and redistribute it, with or without modifying it, either commercially or noncommercially. Secondly, this License preserves for the author and publisher a way to get credit for their work, while not being considered responsible for modifications made by others. This License is a kind of "copyleft", which means that derivative works of the document must themselves be free in the same sense. It complements the GNU General Public License, which is a copyleft license designed for free software. We have designed this License in order to use it for manuals for free software, because free software needs free documentation: a free program should come with manuals providing the same freedoms that the software does. But this License is not limited to software manuals; it can be used for any textual work, regardless of subject matter or whether it is published as a printed book. We recommend this License principally for works whose purpose is instruction or reference.

### 1. APPLICABILITY AND DEFINITIONS

This License applies to any manual or other work, in any medium, that contains a notice placed by the copyright holder saying it can be distributed under the terms of this License. Such a notice grants a world-wide, royalty-free license, unlimited in duration, to use that work under the conditions stated herein. The "Document", below, refers to any such manual or work. Any member of the public is a licensee, and is addressed as "you". You accept the license if you copy, modify or distribute the work in a way requiring permission under copyright law.

A "Modified Version" of the Document means any work containing the Document or a portion of it, either copied verbatim, or with modifications and/or translated into another language.

A "Secondary Section" is a named appendix or a front-matter section of the Document that deals exclusively with the relationship of the publishers or authors of the Document to the Document's overall subject (or to related matters) and contains nothing that could fall directly within that overall subject. (Thus, if the Document is in part a textbook of mathematics, a Secondary Section may not explain any mathematics.) The relationship could be a matter of historical connection with the subject or with related matters, or of legal, commercial, philosophical, ethical or political position regarding them.

The "Invariant Sections" are certain Secondary Sections whose titles are designated, as being those of Invariant Sections, in the notice that says that the Document is released under this License. If a section does not fit the above definition of Secondary then it is not allowed to be designated as Invariant. The Document may contain zero Invariant Sections. If the Document does not identify any Invariant Sections then there are none.

The "Cover Texts" are certain short passages of text that are listed, as Front-Cover Texts or Back-Cover Texts, in the notice that says that the Document is released under this License. A Front-Cover Text may be at most 5 words, and a Back-Cover Text may be at most 25 words.

A "Transparent" copy of the Document means a machine-readable copy, represented in a format whose specification is available to the general public, that is suitable for revising the document straightforwardly with generic text editors or (for images composed of pixels) generic paint programs or (for drawings) some widely available drawing editor, and that is suitable for input to text formatters or for automatic translation to a variety of formats suitable for input to text formatters. A copy made in an otherwise Transparent file format whose markup, or absence of markup, has been arranged to thwart or discourage subsequent modification by readers is not Transparent. An image format is not Transparent if used for any substantial amount of text. A copy that is not "Transparent" is called "Opaque".

Examples of suitable formats for Transparent copies include plain ASCII without markup, Texinfo input format, LaTeX input format, SGML or XML using a publicly available DTD, and standard-conforming simple HTML, PostScript or PDF designed for human modification. Examples of transparent image formats include PNG, XCF and JPG. Opaque formats include proprietary formats that can be read and edited only by proprietary word processors, SGML or XML for which the DTD and/or processing tools are not generally available, and the machine-generated HTML, PostScript or PDF produced by some word processors for output purposes only.

The "Title Page" means, for a printed book, the title page itself, plus such following pages as are needed to hold, legibly, the material this License requires to appear in the title page. For works in formats which do not have any title page as such, "Title Page" means the text near the most prominent appearance of the work's title, preceding the beginning of the body of the text.

A section "Entitled XYZ" means a named subunit of the Document whose title either is precisely XYZ or contains XYZ in parentheses following text that translates XYZ in another language. (Here XYZ stands for a specific section name mentioned below, such as "Acknowledgements", "Dedications", "Endorsements", or "History".) To "Preserve the Title" of such a section when you modify the Document means that it remains a section "Entitled XYZ" according to this definition.

The Document may include Warranty Disclaimers next to the notice which states that this License applies to the Document. These Warranty Disclaimers are considered to be included by reference in this License, but only as regards disclaiming warranties: any other implication that these Warranty Disclaimers may have is void and has no effect on the meaning of this License.

### 2. VERBATIM COPYING

You may copy and distribute the Document in any medium, either commercially or noncommercially, provided that this License, the copyright notices, and the license notice saying this License applies to the Document are reproduced in all copies, and that you add no other conditions whatsoever to those of this License. You may not use technical measures to obstruct or control the reading or further copying of the copies you make or distribute. However, you may accept compensation in exchange for copies. If you distribute a large enough number of copies you must also follow the conditions in section 3.

You may also lend copies, under the same conditions stated above, and you may publicly display copies.

### 3. COPYING IN QUANTITY

If you publish printed copies (or copies in media that commonly have printed covers) of the Document, numbering more than 100, and the Document's license notice requires Cover Texts, you must enclose the copies in covers that carry, clearly and legibly, all these Cover Texts: Front-Cover Texts on the front cover, and Back-Cover Texts on the back cover. Both covers must also clearly and legibly identify you as the publisher of these copies. The front cover must present the full title with all words of the title equally prominent and visible. You may add other material on the covers in addition. Copying with changes limited to the covers, as long as they preserve the title of the Document and satisfy these conditions, can be treated as verbatim copying in other respects.

If the required texts for either cover are too voluminous to fit legibly, you should put the first ones listed (as many as fit reasonably) on the actual cover, and continue the rest onto adjacent pages.

If you publish or distribute Opaque copies of the Document numbering more than 100, you must either include a machine-readable Transparent copy along with each Opaque copy, or state in or with each Opaque copy a computer-network location from which the general network-using public has access to download using public-standard network protocols a complete Transparent copy of the Document, free of added material. If you use the latter option, you must take reasonably prudent steps, when you begin distribution of Opaque copies in quantity, to ensure that this Transparent copy will remain thus accessible at the stated location until at least one year after the last time you distribute an Opaque copy (directly or through your agents or retailers) of that edition to the public.

It is requested, but not required, that you contact the authors of the Document well before redistributing any large number of copies, to give them a chance to provide you with an updated version of the Document.

### 4. MODIFICATIONS

You may copy and distribute a Modified Version of the Document under the conditions of sections 2 and 3 above, provided that you release the Modified Version under precisely this License, with the Modified Version filling the role of the Document, thus licensing distribution and modification of the Modified Version to whoever possesses a copy of it. In addition, you must do these things in the Modified Version:

1. Use in the Title Page (and on the covers, if any) a title distinct from that of the Document, and from those of previous versions (which should, if there were any, be listed in the History section of the Document). You may use the same title as a previous version if the original publisher of that version gives permission.
  2. List on the Title Page, as authors, one or more persons or entities responsible for authorship of the modifications in the Modified Version, together with at least five of the principal authors of the Document (all of its principal authors, if it has fewer than five), unless they release you from this requirement.
  3. State on the Title page the name of the publisher of the Modified Version, as the publisher.
  4. Preserve all the copyright notices of the Document.
  5. Add an appropriate copyright notice for your modifications adjacent to the other copyright notices.
-

6. Include, immediately after the copyright notices, a license notice giving the public permission to use the Modified Version under the terms of this License, in the form shown in the Addendum below.
7. Preserve in that license notice the full lists of Invariant Sections and required Cover Texts given in the Document's license notice.
8. Include an unaltered copy of this License.
9. Preserve the section Entitled "History", Preserve its Title, and add to it an item stating at least the title, year, new authors, and publisher of the Modified Version as given on the Title Page. If there is no section Entitled "History" in the Document, create one stating the title, year, authors, and publisher of the Document as given on its Title Page, then add an item describing the Modified Version as stated in the previous sentence.
10. Preserve the network location, if any, given in the Document for public access to a Transparent copy of the Document, and likewise the network locations given in the Document for previous versions it was based on. These may be placed in the "History" section. You may omit a network location for a work that was published at least four years before the Document itself, or if the original publisher of the version it refers to gives permission.
11. For any section Entitled "Acknowledgements" or "Dedications", Preserve the Title of the section, and preserve in the section all the substance and tone of each of the contributor acknowledgements and/or dedications given therein.
12. Preserve all the Invariant Sections of the Document, unaltered in their text and in their titles. Section numbers or the equivalent are not considered part of the section titles.
13. Delete any section Entitled "Endorsements". Such a section may not be included in the Modified Version.
14. Do not retitle any existing section to be Entitled "Endorsements" or to conflict in title with any Invariant Section.
15. Preserve any Warranty Disclaimers.

If the Modified Version includes new front-matter sections or appendices that qualify as Secondary Sections and contain no material copied from the Document, you may at your option designate some or all of these sections as invariant. To do this, add their titles to the list of Invariant Sections in the Modified Version's license notice. These titles must be distinct from any other section titles.

You may add a section Entitled "Endorsements", provided it contains nothing but endorsements of your Modified Version by various parties--for example, statements of peer review or that the text has been approved by an organization as the authoritative definition of a standard.

You may add a passage of up to five words as a Front-Cover Text, and a passage of up to 25 words as a Back-Cover Text, to the end of the list of Cover Texts in the Modified Version. Only one passage of Front-Cover Text and one of Back-Cover Text may be added by (or through arrangements made by) any one entity. If the Document already includes a cover text for the same cover, previously added by you or by arrangement made by the same entity you are acting on behalf of, you may not add another; but you may replace the old one, on explicit permission from the previous publisher that added the old one.

The author(s) and publisher(s) of the Document do not by this License give permission to use their names for publicity for or to assert or imply endorsement of any Modified Version.

## 5. COMBINING DOCUMENTS

You may combine the Document with other documents released under this License, under the terms defined in section 4 above for modified versions, provided that you include in the combination all of the Invariant Sections of all of the original documents, unmodified, and list them all as Invariant Sections of your combined work in its license notice, and that you preserve all their Warranty Disclaimers.

The combined work need only contain one copy of this License, and multiple identical Invariant Sections may be replaced with a single copy. If there are multiple Invariant Sections with the same name but different contents, make the title of each section unique by adding at the end of it, in parentheses, the name of the original author or publisher of that section if known, or else a unique number. Make the same adjustment to the section titles in the list of Invariant Sections in the license notice of the combined work.

In the combination, you must combine any sections Entitled "History" in the various original documents, forming one section Entitled "History"; likewise combine any sections Entitled "Acknowledgements", and any sections Entitled "Dedications". You must delete all sections Entitled "Endorsements."

## 6. COLLECTIONS OF DOCUMENTS

You may make a collection consisting of the Document and other documents released under this License, and replace the individual copies of this License in the various documents with a single copy that is included in the collection, provided that you follow the rules of this License for verbatim copying of each of the documents in all other respects.

You may extract a single document from such a collection, and distribute it individually under this License, provided you insert a copy of this License into the extracted document, and follow this License in all other respects regarding verbatim copying of that document.

## 7. AGGREGATION WITH INDEPENDENT WORKS

A compilation of the Document or its derivatives with other separate and independent documents or works, in or on a volume of a storage or distribution medium, is called an "aggregate" if the copyright resulting from the compilation is not used to limit the legal rights of the compilation's users beyond what the individual works permit. When the Document is included in an aggregate, this License does not apply to the other works in the aggregate which are not themselves derivative works of the Document.

If the Cover Text requirement of section 3 is applicable to these copies of the Document, then if the Document is less than one half of the entire aggregate, the Document's Cover Texts may be placed on covers that bracket the Document within the aggregate, or the electronic equivalent of covers if the Document is in electronic form. Otherwise they must appear on printed covers that bracket the whole aggregate.

## 8. TRANSLATION

Translation is considered a kind of modification, so you may distribute translations of the Document under the terms of section 4. Replacing Invariant Sections with translations requires special permission from their copyright holders, but you may include translations of some or all Invariant Sections in addition to the original versions of these Invariant Sections. You may include a translation of this License, and all the license notices in the Document, and any Warranty Disclaimers, provided that you also include the original English version of this License and the original versions of those notices and disclaimers. In case of a disagreement between the translation and the original version of this License or a notice or disclaimer, the original version will prevail.

If a section in the Document is Entitled "Acknowledgements", "Dedications", or "History", the requirement (section 4) to Preserve its Title (section 1) will typically require changing the actual title.

## 9. TERMINATION

You may not copy, modify, sublicense, or distribute the Document except as expressly provided for under this License. Any other attempt to copy, modify, sublicense or distribute the Document is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.

## 10. FUTURE REVISIONS OF THIS LICENSE

The Free Software Foundation may publish new, revised versions of the GNU Free Documentation License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns. See <http://www.gnu.org/copyleft/>.

Each version of the License is given a distinguishing version number. If the Document specifies that a particular numbered version of this License "or any later version" applies to it, you have the option of following the terms and conditions either of that specified version or of any later version that has been published (not as a draft) by the Free Software Foundation. If the Document does not specify a version number of this License, you may choose any version ever published (not as a draft) by the Free Software Foundation.

## How to use this License for your documents

To use this License in a document you have written, include a copy of the License in the document and put the following copyright and license notices just after the title page:

Copyright (c) YEAR YOUR NAME.

Permission is granted to copy, distribute and/or modify this document

under the terms of the GNU Free Documentation License, Version 1.2

or any later version published by the Free Software Foundation;

with no Invariant Sections, no Front-Cover Texts, and no Back-Cover Texts.

A copy of the license is included in the section entitled "GNU

Free Documentation License".

If you have Invariant Sections, Front-Cover Texts and Back-Cover Texts, replace the "with...Texts." line with this:

with the Invariant Sections being LIST THEIR TITLES, with the

Front-Cover Texts being LIST, and with the Back-Cover Texts being LIST.

If you have Invariant Sections without Cover Texts, or some other combination of the three, merge those two alternatives to suit the situation.

If your document contains nontrivial examples of program code, we recommend releasing these examples in parallel under your choice of free software license, such as the GNU General Public License, to permit their use in free software.